

## NOUVELLE CONVENTION LOCALE SOUS TOIT

## NEUER LOKALER GESAMTARBEITSVERTRAG UNTER DACH

### SOMMAIRE

Editorial - Leitartikel	2
Message du Président	3
2013, un jubilé pour notre association	3
Botschaft des Präsidenten	4
Speed-Dating des métiers, Start 2013	5
Nouvelle convention collective locale	6
Neuer lokaler Gesamtarbeitsvertrag	7
Nouvelle apprentie de commerce	8
Nouveau site Prodo à Domdidier	8
Weiterbildung für Temporäre Bauarbeiter	9
Formation continue travailleurs temporaires	9
Comment parler de sécurité aux apprentis	10
Assemblée extraordinaire de la FFE	11



## EDITORIAL

Le Conseil national a tranché lors de sa session du 5 décembre 2012.

Le principe de la responsabilité solidaire des entrepreneurs avec leurs sous-traitants a été accepté, confirmant ainsi la décision prise quelques mois auparavant par le Conseil des Etats. Quelles vont être les conséquences pour le secteur principal de la construction qui a besoin de cette main d'oeuvre spécialisée et souple pour répondre aux exigences actuelles du marché ? Malgré le meilleur contrat de sous-traitance, il subsistera un risque pour l'entrepreneur de devoir un jour passer à la caisse pour payer les fautes d'un autre entrepreneur, moins scrupuleux. Même avec des contrôles pointus, il est impossible de déceler l'infraction volontaire d'un sous-traitant. Si, en plus, la sous-traitance s'exécute en cascade, l'entrepreneur ne maîtrisera plus rien ! Est-ce la fin de la sous-traitance ? Quelles solutions ? Faut-il introduire un badge pour chaque travailleur de la construction ? Aujourd'hui, tout est falsifiable. Celui qui veut tricher pourra toujours le faire.

Une solution plus simple et moins onéreuse consisterait à modifier la loi sur l'AVS et obliger tout employeur à annoncer un nouveau travailleur à l'assurance, au plus tard un jour avant la prise d'emploi. Ainsi les réponses toutes faites des travailleurs, en situation illégale répondant aux inspecteurs de la construction : « j'ai commencé le travail ce matin dans l'entreprise » seraient immédiatement vérifiables. Première infraction, un avertissement à l'entreprise; deuxième infraction, CHF 5'000 d'amende ! Le problème serait ainsi vite réglé !

Mais pour cela, il faut une volonté politique. Visiblement le parlement fédéral a trouvé la solution de facilité. Ce sera aux entrepreneurs honnêtes de payer pour ceux qui le seront moins.



Jean-Daniel Wicht

Jean-Daniel Wicht

## LEITARTIKEL

An seiner Session vom 5. Dezember 2012 befürwortete der Nationalrat die Solidarhaftung der Unternehmer mit ihren Subunternehmen. Er bestätigte somit den vom Ständerat vor einigen Monaten gefassten Entscheid. Welche Konsequenzen wird dies für das Bauhauptgewerbe haben, das diese spezialisierten Arbeitskräfte und diese Flexibilität braucht, um die heutigen Forderungen des Marktes zu erfüllen? Auch mit dem besten Zulieferungsvertrag bleibt für den Baumeister ein Risiko bestehen, dass er eines Tages für die Fehler eines anderen, skrupelloseren Baumeisters aufkommen muss. Selbst mit strikten Kontrollen ist es nicht möglich, einen absichtlichen Verstoss eines Unterlieferanten aufzudecken. Erfolgt die Zulieferung dann noch im Schneeballsystem, hat der Baumeister gar nichts mehr unter Kontrolle!

Ist dies nun das Ende der Vergabe von Unteraufträgen? Welche Lösungen gibt es? Muss man einen Ausweis für alle Mitarbeiter im Bauwesen einführen? Heute kann man alles fälschen. Wer schummeln will, wird dies immer tun können.

Eine einfachere und kostengünstigere Lösung wäre eine Änderung des AHV-Gesetzes. Jeder Arbeitgeber könnte ausserdem dazu verpflichtet werden, neue Arbeitnehmer der Versicherung spätestens einen Tag vor Arbeitsantritt zu melden. So könnten die Ausreden, die illegal arbeitende Arbeiter den Bauinspektoren auftischen wie etwa «ich habe meine Arbeit diesen Morgen im Unternehmen begonnen» umgehend überprüft werden. Beim ersten Verstoss könnte man das Unternehmen warnen und beim zweiten Verstoss eine Busse von CHF 5'000 aussprechen! Das Problem wäre so rasch vom Tisch! Dafür ist jedoch ein politischer Wille notwendig. Das Bundesparlament hat sich offensichtlich für eine bequeme Lösung entschieden. Ehrliche Baumeister werden so für weniger ehrliche Baumeister bezahlen müssen.

Jean-Daniel Wicht

## TOUT POUR LA CONSTRUCTION !

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
BOIS, CARRELAGES,  
AMÉNAGEMENTS  
EXTÉRIEURS.

[www.hgc.ch](http://www.hgc.ch)

**HGC**  
COMMERCIALE

### HG COMMERCIALE

Villars-sur-Glâne  
Petit-Moncor 11  
Tél. 026 460 81 60  
Fax 026 460 81 69

Sévaz  
ZI La Guérite 51  
Tél. 026 663 22 44  
Fax 026 663 44 33

Chaque mardi soir à  
Villars-sur-Glâne  
l'exposition est ouverte  
jusqu'à 20 h.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### Une année 2012 favorable

Fin 2011, l'arrivée de la crise et la peur du manque de travail pour l'année à venir occupaient toutes les discussions. Un potentiel de travail comparable à l'année écoulée ne semblait guère atteignable. Pourtant, 2012 s'est montré d'une même cuvée, à l'exception de la chute des prix. C'est pourquoi je vous encourage, malgré les signes annonciateurs d'un ralentissement dans la construction du canton de Fribourg, à contrôler et maîtriser la rentabilité de votre entreprise.

### La convention collective locale

La Convention nationale 08 a pris fin en décembre 2011, entraînant avec elle la dénonciation de toutes les conventions relatives au bâtiment et, par conséquent, notre convention collective locale qui règle entre autre l'activité du Fribourgfonds, finançant la formation professionnelle. La négociation d'un nouvel accord entre les syndicats et une délégation patronale, désignée par le comité de la FFE, a été menée dans un bon climat de travail. Pour de plus amples informations, je vous invite à lire l'article en page 6 de ce Flash.

### La sous-traitance

Sous-traiter dans le bâtiment est monnaie courante, toutes les étapes d'une construction peuvent l'être. La FFE ne bannit pas la sous-traitance, mais refuse la sous-enchère des prix, le non-respect de la CN et de la protection des ouvriers, car il s'agit là évidemment d'une concurrence déloyale. Les chambres fédérales sont déjà intervenues dans ce sens, à mon avis de façon inappropriée et exagérée, en voulant imposer aux entreprises du gros œuvre une responsabilité solidaire de ses sous-traitants.

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs veut prendre les devants. Nous estimons qu'il ne suffit pas d'identifier un problème, il faut surtout trouver des solutions. Nous avons élaboré avec nos partenaires sociaux un protocole d'accord et une feuille de route. La solution passera, peut-être, par la création de badges personnalisés pour identifier nos collaborateurs sur les chantiers. Affaire à suivre !

### Remerciements

En cette fin d'année 2012, je tiens à remercier tous les acteurs qui soutiennent et font vivre la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs.

Je vous souhaite, chers lecteurs, de très belles fêtes de fin d'année et que 2013 vous apporte prospérité, joie, bonheur et santé.



Jean-Luc Schouwey

## 2013, UN JUBILE POUR NOTRE ASSOCIATION

**En 2013, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs fête son 75e anniversaire. Deux manifestations marqueront ce jubilé.**

Trois quart de siècle : un beau jubilé pour la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, en 2013, avec à la clef des projets et défis plein les têtes de la direction et du comité !

Depuis 75 ans, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs regroupe des entreprises du secteur principal de la construction. Les objectifs de la FFE consistent encore et toujours à veiller à la sauvegarde des intérêts professionnels des membres, notamment en matière de conditions de travail, politique sociale et économique, sécurité au travail et formation professionnelle. Un travail passionnant pour les 107 entreprises membres comptant au total plus de 3'000 travailleurs.

### Plusieurs manifestations au programme, dont une soirée de gala

Tout au long de l'année 2013, diverses manifestations échelonneront l'anniversaire, notamment une soirée officielle le 8 mai 2013 à Villars-sur-Glâne, dans le magnifique cadre du théâtre de Nuithonie.

Autorités du canton de Fribourg, membres et partenaires de la Fédération, accompagnés de leur conjoint(e), sont conviés à fêter dignement ce jubilé.

Jean-Luc Schouwey

suite page 4

## A vos agendas

En 2013, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs fête ses 75 ans. Une occasion de marquer l'événement comme il se doit.

Réservez, avec votre conjoint, le **mercredi 8 mai 2013**, dès 15.30 heures, pour une soirée de gala inoubliable. Musique et divertissements seront au rendez-vous. Des informations complémentaires et un bulletin d'inscription vous seront adressés en temps voulu. Nous vous attendons nombreux pour ce qui devrait être la grande fête des entrepreneurs fribourgeois.

## BOTSCHAFT DES PRÄSIDENTEN

### Ein günstiges Jahr 2012

Ende 2011 wurde rege über die kommende Krise und den drohenden Arbeitsmangel für 2012 gesprochen. Ein mit dem vergangenen Jahr vergleichbares Arbeitspotenzial schien unerreichbar. Es erwies sich dann, dass das Jahr 2012 bis auf den Preissturz durchaus mit dem Vorjahr mithalten konnte. Deshalb ermutige ich Sie dazu, die Rentabilität Ihres Unternehmens im Auge zu behalten und in den Griff zu bekommen, auch wenn sich im Bauwesen des Kantons Freiburg ein Rückgang abzeichnet.

### Lokaler Gesamtarbeitsvertrag

Ende Dezember 2011 lief der Landesmantelvertrag 08 ab und zog alle Verträge im Bauwesen mit sich. So auch unseren lokalen Gesamtarbeitsvertrag, der die Tätigkeit des Fribourgfonds regelt. Dieser finanziert die Berufsbildung. Die Verhandlungen für ein neues Abkommen zwischen den Gewerkschaften und einer vom Vorstand ernannten Arbeitgeberdelegation verliefen in einer guten Arbeitsstimmung. Für weitere Informationen können Sie den Artikel auf Seite 7 dieser Flash-Nummer lesen.

### Vergabe von Unteraufträgen

Im Bauwesen ist die Vergabe von Unteraufträgen gang und gäbe und kann alle Etappen eines Baus betreffen. Der FBV verbietet die Vergabe von Unteraufträgen nicht, aber er wehrt sich dagegen, dass man Preise unterbietet, den LMV nicht einhält und den Schutz der Arbeiter nicht gewährleistet, denn in diesem Fall handelt es sich natürlich um unlauteren Wettbewerb. Das Bundesparlament intervenierte diesbezüglich bereits, jedoch meiner Meinung nach auf unpassende und übertriebene Weise, da es den Unternehmen des Bauhauptgewerbes eine Solidarhaftung mit ihren Subunternehmen auferlegen will. Der Friburgische Baumeisterverband will vorsorgliche Massnahmen ergreifen. Ich bin der Meinung, dass es nicht genügt, ein Problem zu erkennen, sondern dass vor allem Lösungen gefunden werden müssen. Mit unseren Sozialpartnern haben wir ein Abkommensprotokoll mit einem Positionspapier erarbeitet. Vielleicht muss man Namensschilder einführen, um unsere Mitarbeiter auf den Baustellen zu identifizieren. Wir bleiben dran!

### Dankeschön

Das Jahr 2012 neigt sich dem Ende zu und es ist mir ein Anliegen, allen Akteuren zu danken, die den Friburgischen Baumeisterverband unterstützen und am Leben erhalten.

Ich wünsche Ihnen, liebe Leser, frohe Festtage und für das Jahr 2013 viel Freude, Glück und Gesundheit.

Jean-Luc Schouwey

Une assemblée statutaire ouvrira les festivités suivie d'un souper spectacle. Les invités de la soirée auront l'occasion d'assister à la première diffusion du film « Entreprendre », réalisé par Gérard Steinauer, vidéaste amateur, film retraçant l'évolution de la construction dans le canton de Fribourg durant ces 75 dernières années.

### Une présence à la Foire de Fribourg

Du 4 au 13 octobre 2013, la Fédération sera hôte de la Foire de Fribourg. Une magnifique vitrine est ainsi offerte à la construction pour se présenter. Afin de marquer l'événement, notre association aura la tâche d'organiser un éliminatoire national du concours des maçons. Durant 3 jours, des jeunes professionnels s'affronteront avec comme objectif un titre de champion suisse puis une participation à la compétition mondiale, comme en 2011 notre médaillé de bronze Morgan Conus. Une exposition de photos de chantiers, outils de travail et machines de chantiers d'une autre époque aiguiseront la curiosité des visiteurs du salon. Durant deux semaines, la FFE mettra tout en œuvre pour promouvoir la construction fribourgeoise notamment par le biais de divers concours, tant pour les professionnels que pour le grand public, avec à la clef des prix pour encourager les meilleurs.

### Un voyage pour conclure l'année

Enfin, pour clôturer l'année du jubilé, une sortie des membres technico-culturelle, de quatre jours à l'étranger, est encore à l'étude pour renouer avec les vieilles traditions du passé.

Romaine Pillonel

## Bitte Datum vormerken

2013 hat der Friburgische Baumeisterverband sein 75. Jubiläum, was gebührend gefeiert werden soll.

Reservieren Sie mit Ihrem Partner **den Mittwoch 8. Mai 2013** ab 15:30 Uhr für einen unvergesslichen Galaabend. Auf dem Programm stehen Musik und Unterhaltung. Weitere Informationen und einen Anmeldeschein erhalten Sie zu gegebener Zeit. Wir erwarten Sie zahlreich zu dieser hoffentlich grossen Feier der friburgischen Baumeister.

VE 01.02.2013 – 17h00 - 21h00  
**START! FORUM DES MÉTIERS – Forum Fribourg**

## SPEED-DATING DES MÉTIERS

Une occasion unique de rencontre entre jeunes et entrepreneurs



NOUS RECHERCHONS ACTIVEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS MOTIVÉS, SOUHAITANT PARTICIPER AU SPEED-DATING DES MÉTIERS ORGANISÉ LORS DE LA NUIT DE L'APPRENTISSAGE DE START! FORUM DES MÉTIERS 2013!

### Le speed-dating des métiers, c'est quoi?

Il s'agit de rencontres en face à face entre professionnels passionnés et jeunes avides de découverte des métiers. Avec un peu de chance, vous y rencontrerez vos futur-e-s apprenti-e-s. C'est une occasion rare et unique d'échange tant pour les entreprises que pour les jeunes.

- Partagez votre passion...
  - Transmettez votre motivation ...
  - Témoignez votre parcours...
  - Annoncez vos places d'apprentissage...
- ... vous rencontrerez des candidats pour vos places d'apprentissage!
  - ... vous soutiendrez ainsi la relève professionnelle!
  - ... vous renforcerez votre image d'entreprise formatrice!

Offrez aux jeunes la chance de dialoguer directement en face de recruteurs! Ils auront réponses à toutes les questions qui leur tiennent à cœur, pourront se renseigner sur votre métier et éventuellement présenter leurs candidatures pour une place de formation (un stage ou un apprentissage). Les jeunes pourront ainsi comprendre votre quotidien pour se faire une meilleure idée de votre métier. C'est une prise de contact unique entre 4 yeux et non simplement au travers d'un CV et d'une photo.

### START! Forum des métiers

Ouverte au grand public et destinée en priorité aux élèves des écoles du cycle d'orientation, START! est une véritable plate-forme d'échanges et de rencontres avec des professionnels passionnés, qui représentent plus de 80 associations professionnelles et écoles. Sur une surface totale de 10'000 m<sup>2</sup>, le Forum des métiers permettra aux 25'000 visiteurs attendus de découvrir gratuitement, d'une façon attrayante et grâce à de nombreuses démonstrations pratiques, près de 220 métiers et la gamme la plus complète des voies de formation requises pour y accéder.



### Renseignements & inscription:

Sara Cassinelli, Service de la formation professionnelle, sara.cassinelli@edufr.ch, T 026 305 25 71  
 Fabien Clément, Chambre de commerce Fribourg, fclement@ccfribourg.ch, T 026 347 12 23

Organisé par l'association du Forum des métiers



**UPCF**  
 Union Patronale du Canton de Fribourg  
 Freiburgischer Arbeitgeberverband



**CHAMBRE DE COMMERCE FRIBOURG**  
 HANDELSKAMMER FRIBURG • CHAMBER OF COMMERCE FRIBOURG



ÉTAT DE FRIBOURG  
 STAAT FRIBOURG

Service de la formation professionnelle SFP  
 Amt für Berufsbildung BBA

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA  
 Amt für Berufsberatung und Erwachsenenbildung BEA

## CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL, QUELS CHANGEMENTS POUR FRIBOURG ?

**Des négociations paritaires se sont déroulées en 2012 au niveau local après les nationales. Qu'en est-il ressorti ? De bons compromis bien helvétiques où chaque partenaire a tenté de défendre au mieux ses intérêts. Résumé d'une année qui apporte son lot de changements.**

Une nouvelle convention nationale intitulée CN 2012 est entrée en vigueur au 1er avril de cette année. Elle s'appliquera au moins jusqu'au 31 décembre 2015. Malheureusement, elle n'a pas encore de force obligatoire.

### Salaires et cotisations paritaires

Les salaires au 1er janvier 2013 subissent une augmentation générale de 0.5 %. Elle est accordée pour toutes les classes de salaires si l'employé a travaillé au moins 6 mois pour l'entreprise en 2012 et a une pleine capacité de rendement.

Les salaires de base sont également augmentés de 0.5 %. Un tableau récapitulatif des salaires de base est à disposition sur le site internet de la Fédération à l'adresse [www.ffe-fbv.ch](http://www.ffe-fbv.ch).

La cotisation du Parifonds est réduite, elle sera de 0.55 % pour l'employé et de 0.4 % pour l'employeur, montant prélevé au salaire LAA.

### Indemnité journalière maladie

Une adaptation importante de l'assurance d'indemnité journalière en cas de maladie a été négociée avec les partenaires sociaux par les négociateurs de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). Conformément à l'article 64 CN, elle sera élevée à 90 %. A défaut de force obligatoire, ce changement n'entrera pas en vigueur à partir du 1er janvier, comme cela était prévu initialement. Dès lors, nous vous conseillons d'informer votre compagnie d'assurances que l'adaptation dans le contrat ne prend pas effet à cette date, mais ultérieurement, ce qui n'empêche pas de déjà régler tous les points requis du futur contrat. La mise en vigueur sera communiquée en temps voulu.

### Modification de la CCT locale Fribourg

Parallèlement à l'introduction de la CN2012, une nouvelle CCT locale a été négociée et conclue, en accord avec les représentants des syndicats fribourgeois. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Plusieurs adaptations de forme ont été apportées. Elles seront communiquées avec l'envoi du document dès que l'ensemble des partenaires aura signé la nouvelle convention. Cette dernière sera traduite en allemand pour le début de l'année 2013. Les changements suivants doivent être portés à votre connaissance. L'indemnité de repas s'élèvera dorénavant à 16 francs. Ceux-ci sont dus chaque jour, excepté si l'employé demande à prendre son repas à domicile ou en cas de non reprise du travail l'après-midi. Le supplément de salaire pour le travail du dimanche et des jours fériés est ramené de 100 à 50 %.

Concernant la CCT des cadres de la construction, la SSE recommande de procéder de la même façon que pour le personnel soumis à la CN. Néanmoins, aucune recommandation au sujet de l'adaptation de salaires du personnel technique et administratif ne nous a été transmise. Dès lors, les augmentations salariales sont à convenir individuellement.

### Des négociations serrées

Pourquoi une CCT locale est-elle nécessaire ? Cette convention particulière est créée suite à la délégation aux cantons de certains éléments de la CN, tels que les jours fériés, les salaires d'apprentis ou la création d'un tribunal arbitral. De plus, elle permet la précision de l'application, d'un point de vue local, de certains articles de la CN et elle peut prévoir des dispositions plus favorables que la Convention. Ces arrangements sont extrêmement limités dans notre canton, contrairement à d'autres. En effet, ils touchent principalement aux frais de repas et suppléments pour le travail du dimanche et du samedi. Pour notre association, cette convention est très importante, car elle instaure, en plus des dispositions citées précédemment, le fonds social paritaire appelé

Fribourgfonds-Construction. Les montants versés par celui-ci à notre formation professionnelle avoisinent les 200'000 francs par an et permettent de maintenir la gratuité des cours pratiques pour les apprentis.

Le 18 avril 2012, un protocole d'accord a reconduit les dispositions du Fribourgfonds-Construction pour l'année 2012 et prévu de rétablir une nouvelle CCT locale. Par la suite, 3 séances de négociations ont eu lieu. Les syndicats ont ainsi transmis les adaptations de textes qu'ils souhaitaient. En plus d'un nouvel article relatif à l'indemnisation des repas, ils désiraient l'introduction de dispositions concernant la responsabilité solidaire, par le dépôt de garantie de paiement par l'entreprise adjudicatrice, dans le cas où les sous-traitants ne respectaient pas les législations sur les assurances sociales et la CN.

### Résultat satisfaisant des négociations

En conclusion, les syndicats ont accepté d'abaisser le supplément de salaire du travail du dimanche et jours fériés de 100 à 50 %, renoncer aux garanties de paiement et formuler leurs revendications de manière moins contraignante dans le protocole d'accord. En contrepartie, les modifications concernant les indemnités de repas ont été acceptées par la commission déléguée de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs.

Le soussigné se tient à la disposition des membres pour d'éventuels renseignements complémentaires au sujet de ces changements.

René Schouwey



## GESAMTARBEITSVERTRAG, WELCHE ÄNDERUNGEN FÜR FREIBURG ?

**2012 wurden lokale paritätische Verhandlungen abgehalten, nachdem dies auf nationaler Ebene bereits stattgefunden hat. Was kam dabei heraus? Einige gutschweizerische Kompromisse, bei denen jeder Partner versuchte, seine Interessen bestmöglich zu vertreten. Zusammenfassung eines Jahres, das mit einigen Änderungen aufwartete.**

Am 1. April dieses Jahres trat ein neuer Landesmantelvertrag, der LMV 2012, in Kraft, der mindestens bis am 31. Dezember 2015 gilt. Leider ist er noch nicht allgemeinverbindlich.

### Löhne und Paritärbeiträge

Per 1. Januar 2013 werden die Löhne allgemein um 0.5% erhöht. Diese Lohnerhöhung wird für alle Lohnklassen gewährt, wenn der Arbeitnehmer im Jahr 2012 mindestens 6 Monate im Unternehmen gearbeitet hat und voll leistungsfähig ist.

Auch die Grundlöhne werden um 0.5% erhöht. Auf der Homepage des Verbands ([www.ffe-fbv.ch](http://www.ffe-fbv.ch)) steht eine zusammenfassende Lohntabelle zur Verfügung. Der Parifonds-Beitrag wurde reduziert und beträgt 0.55% für Arbeitnehmer und 0.4% für Arbeitgeber. Der Betrag wird vom UVG-pflichtigen Lohn abgezogen.

### Krankentaggeld

Zwischen den Sozialpartnern und den Verhandlungsführern des Schweizerischen Baumeisterverbands (SBV) wurde eine wichtige Änderung der Krankentaggelversicherung ausgehandelt. Gemäss Artikel 64 LMV wird sie auf 90% erhöht. Da der LMV noch nicht allgemeinverbindlich erklärt ist, tritt diese Änderung nicht wie vorgesehen per 1. Januar in Kraft. Deshalb raten wir Ihnen, Ihre Versicherungsgesellschaft zu informieren, dass die Anpassung des Vertrags nicht per 1. Januar sondern später erfolgen

wird, was nicht ausschliesst, dass alle notwendigen Punkte des kommenden Vertrags geregelt werden. Die Inkraftsetzung wird zu gegebener Zeit mitgeteilt.

### Änderung des lokalen GAV Freiburg

Parallel zur Einführung des LMV 2012 wurde in Absprache mit den Vertretern der freiburgischen Gewerkschaften ein neuer lokaler GAV ausgehandelt und abgeschlossen, der per 1. Januar 2013 in Kraft tritt. Mehrere formelle Änderungen wurden vorgenommen, die mit dem Dokument mitgeteilt werden, sobald alle Partner das neue Abkommen unterzeichnet haben. Die Übersetzung ins Deutsche erfolgt anfangs 2013.

Bitte nehmen Sie von folgenden Änderungen Kenntnis. Die Mahlzeitentschädigung beträgt nun 16 Franken. Diese sind täglich zu bezahlen, ausser wenn der Arbeitnehmer seine Mahlzeit zu Hause einnehmen will oder wenn die Arbeit am Nachmittag nicht wieder aufgenommen wird. Der Lohnzuschlag für Sonn- und Feiertagsarbeit wird von 100% auf 50% gekürzt.

Was den Baukader-GAV anbelangt, rät der SBV, gleich vorzugehen wie bei dem LMV unterstellten Personal. Für die Anpassung der Löhne des technischen und administrativen Personals wurde uns jedoch keine Empfehlung gemacht. Somit sind die Lohnerhöhungen individuell abzumachen.

### Harte Verhandlungen

Weshalb braucht es einen lokalen GAV? Dieser besondere Vertrag ist notwendig, weil gewisse Elemente des LMV an die Kantone delegiert wurden, wie etwa die Feiertage, die Lehrlingslöhne oder die Einrichtung eines Schiedsgerichts. Ausserdem ermöglicht er, bestimmte Artikel des LMV lokal genauer anzuwenden. Er kann auch günstigere Bestimmungen enthalten als der Landesmantelvertrag. Im Gegensatz zu anderen Kantonen sind diese Abmachungen bei uns sehr beschränkt. Hauptsächlich

geht es um die Mahlzeitentschädigung und um die Zuschläge für Sonn- und Samstagsarbeit. Für unseren Verband ist dieser Vertrag sehr wichtig. Neben den oben erwähnten Bestimmungen führt er nämlich den paritätischen Sozialfonds, den Fribourfonds-Bau ein. Die Beträge, die daraus in unsere Berufsbildung fliessen, belaufen sich auf fast 200'000 Franken pro Jahr und ermöglichen, die praxisbezogenen Kurse für Lehrlinge weiterhin kostenlos anzubieten.

Am 18. April 2012 wurden die Bestimmungen des Fribourfonds-Bau für das Jahr 2012 mit einem Abkommensprotokoll weitergeführt. Dabei war auch vorgesehen, einen neuen GAV zu erstellen. Daraufhin wurden 3 Verhandlungssitzungen abgehalten, an denen die Gewerkschaften ihre gewünschten Textanpassungen vorlegten. Neben einem neuen Artikel über die Mahlzeitentschädigung wollten sie auch Bestimmungen über die Solidarhaftung einführen. So sollte das auftraggebende Unternehmen eine Zahlungsgarantie hinterlegen für den Fall, dass der Zulieferer den LMV und die Gesetzgebung im Bezug auf die Sozialversicherungen nicht einhält.

### Die Verhandlungen enden mit einem zufriedenstellenden Resultat

Abschliessend waren die Gewerkschaften einverstanden, den Lohnzuschlag für Sonn- und Feiertagsarbeit von 100% auf 50% zu senken und auf Zahlungsgarantien zu verzichten. Sie waren auch bereit, ihre Forderungen im Abkommensprotokoll weniger verbindlich zu formulieren. Als Gegenleistung akzeptierte die vom Freiburger Baumeisterverband delegierte Kommission die Änderungen bei der Mahlzeitentschädigung.

Für weitere Auskunft über diese Änderungen steht der Unterzeichnende den Mitgliedern gerne zur Verfügung.

René Schouwey

## NOUVELLE APPRENTIE DE COMMERCE

Mademoiselle Rachel Ischer, nouvelle apprentie de commerce, a débuté son activité le 16 août dernier au secrétariat de la FFE, à Givisiez. Originaire de Neuchâtel, domiciliée à Arconciel et âgée de 17 ans, elle souhaite effectuer un apprentissage d'employée de commerce avec maturité. Rachel est parfaitement intégrée à l'équipe de la Fédération. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue et, surtout, plein succès pour son apprentissage.

Romaine Pillonel



Rachel Ischer et Romaine Pillonel

## NOUVEAU SITE PRODO SA À DOMDIDIER

Le 9 novembre 2012, Prodo SA, membre de notre association, inaugurerait son nouveau site à Domdidier. Le comité et la direction de la FFE le félicitent pour cette belle réalisation et souhaitent que ces nouvelles infrastructures lui apportent le succès escompté. La suite de l'article est une adaptation du communiqué de presse diffusé par Prodo SA pour cette inauguration.

### Sécurité et confort sur nos routes

Le réseau routier suisse représente aujourd'hui 71'000 km, auxquels vien-

ent s'ajouter, chaque année, quelques centaines de kilomètres supplémentaires. Diverses particularités climatiques et topographiques constituent d'importants défis en matière de construction et d'entretien de ce réseau. Les usagers de la route n'ont pas toujours conscience que cela ne va pas de soi et que cela nécessite un travail exigeant en termes de construction, d'entretien et de maintenance.

### Spécialiste des produits bitumineux

Depuis la création du groupe PRODO en 1954, son histoire et son développement sont étroitement liés à notre infrastructure routière. Son cœur de métier concerne depuis toujours les spécialités et produits bitumineux qui font en grande partie la qualité d'une route. Le revêtement d'une route se compose en effet d'un mélange de couches d'asphalte soigneusement calculé, qui doit garantir sa tenue et sa stabilité.

L'entreprise a connu quelques moments forts, à commencer par la construction des routes nationales, fin des années 50 et début des années 60, ainsi que lors du projet Rail 2000 ou de la Transjurane. Depuis Domdidier (FR), elle approvisionne les chantiers de toute la Suisse romande et du Valais en spécialités et produits bitumineux.

### Pionnier du domaine des géotextiles

Le groupe PRODO, spécialisé dans l'amélioration de produits bitumineux, leur vente et leur pose, est aussi un pionnier dans le domaine des géotextiles. Ces derniers sont des voiles synthétiques extrêmement robustes et durables qui conviennent plus

particulièrement pour les travaux de génie civil et la construction des routes. Des géotextiles de la marque BIDIM sont utilisés en Suisse dès la fin des années 60.

En 1992 commence une collaboration étroite avec CTW Strassenbaustoffe AG à Muttenz. La société, qui était alors une filiale du groupe SIKA, compte depuis 125 ans parmi les spécialistes avérés de produits bitumeux de première qualité et de technologies de construction routière. En 1998, PRODO devient actionnaire majoritaire de CTW et donc aussi propriétaire de SSVG Stuttgart, une filiale de CTW de la région Sud-Bavaroise en Allemagne. Grâce à cette relation, PRODO profite également des travaux de recherche de CTW ainsi que des normes de qualité les plus élevées selon ISO 9001/9002 et 14001.

### Réponse rapide aux besoins de la construction

Avec son nouveau site de Domdidier, Prodo SA est en mesure de fournir rapidement des produits et des prestations pour l'entretien des routes. A quelques minutes seulement de l'autoroute Berne-Lausanne, les équipes de service peuvent rejoindre rapidement n'importe quel endroit en Suisse romande et dans le Valais. L'entreprise prévoit également d'y développer les places de stockage pour le bitume et les liants bitumeux. Prodo SA pourra ainsi répondre rapidement et avec flexibilité aux besoins actuels du marché.

PRODO SA

André Streit, directeur  
info@prodo.ch - www.prodo.ch



BC

BETON CENTRE SA FRIBOURG

## WEITERBILDUNG FÜR TEMPORÄRE BAUARBEITER

Neu können seit dem 01.07.2012 auch die temporären Bauarbeiter für ihre Weiterbildung von einer finanziellen Unterstützung profitieren.

Seit dem 1.1.2012 ist der allgemeinverbindlich erklärte Gesamtarbeitsvertrag Personalverleih in Kraft. Für temporärarbeitende im Bau übernimmt der GAV Personalverleih Minimalsalär, Arbeitszeit, Ferien- und Feiertagsregelung vom Landesmantelvertrag des Schweizerischen Bauhauptgewerbes. Krankentaggeldversicherung, berufliche Vorsorge und Weiterbildung regelt der GAV Personalverleih selber. Das Baugewerbe profitiert indirekt vom Fonds für Weiterbildung, indem neu auch seine flexiblen Mitarbeiter gefördert werden.

Wer innerhalb eines Jahres 22 Tage temporär gearbeitet hat, profitiert von Weiterbildungsleistungen bis zu CHF 5000. Wer auf dem Bau im Einsatz war, kann beispielsweise einen Kurs des FBV besuchen. Es steht ihm aber auch die Möglichkeit offen, einen Sprachkurs zu belegen. Das Angebot ist vielfältig. Temporärarbeitende, die davon profitieren möchten, stellen beim Fonds für Weiterbildung (temptraining) ein Gesuch. Sämtliche Informationen finden sich auf unserer Website. Sie, als Einsatzbetrieb, können Ihre temporären Mitarbeiter motivieren, sich weiterzubilden und temptraining zu nutzen. So, dass die flexiblen und die festangestellten Mitarbeiter der Baubranche übdie erforderlichen Fachkenntnisse verfügen.

Monika Rüeger  
Verantwortliche Bildungsmarketing  
temptraining c/o swissstaffing  
Stettbachstrasse 10  
CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 (0)44 388 95 30  
Direkt +41 (0)44 388 95 35  
www.temptraining.ch



## temptraining

### Weiterbildung

### FORMATION CONTINUE POUR LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

**Nouveauté dans la construction, depuis le 01.07.2012, les travailleurs temporaires peuvent bénéficier d'une aide financière pour leur formation continue.**

La convention collective de travail de la branche du travail temporaire, dont le champ d'application a été étendu, est en vigueur depuis le 1.1.2012. Pour les travailleurs temporaires dans la construction, la CCT de la branche du travail temporaire reprend le salaire minimal, l'horaire et la réglementation des vacances et des jours fériés de la Convention nationale du secteur principal de la construction. L'assurance perte de gain en cas de maladie, la prévoyance professionnelle et la formation continue sont régies par la CCT de la branche du travail temporaire. La construction profite indirectement du fonds de formation continue, ses collaborateurs flexibles étant désormais également soutenus.

Ceux qui ont travaillé 22 jours en temporaire au cours d'une année peuvent bénéficier de prestations en formation continue jusqu'à CHF 5000. Ceux qui ont travaillé dans la construction peuvent

par exemple suivre un cours de la FFE. Ils peuvent toutefois aussi prendre un cours de langues. L'offre est variée. Les travailleurs temporaires qui souhaitent en profiter peuvent présenter une demande auprès du fonds de formation continue (temptraining). Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet. En tant qu'entreprise locataire de services, vous pouvez motiver vos collaborateurs temporaires à suivre des formations continues et à s'adresser à temptraining. Les collaborateurs temporaires et fixes travaillant dans la construction disposeront ainsi des aptitudes professionnelles nécessaires.

Monika Rüeger  
Responsable marketing de formation  
temptraining c/o swissstaffing

## temptraining

### Formation continue

<b>NOUVEAU</b>	<b>NEU</b>
<b>Gaz techniques Gaz frigorigènes Gaz propane</b>	<b>Technische Gase Kältemittel Propan</b>
<b>Conditions attractives</b>	<b>Attraktive Konditionen</b>
 <b>Westfalen</b>	<b>Commerce de fer fribourgeois SA</b> Rue de Lausanne 85 Route des Daillettes 13-15 026/351 67 67 1701 Fribourg 026/422 77 17

## COMMENT PARLER DE SÉCURITÉ AUX APPRENTI(E)S?

**Chaque année, la Suva enregistre 20'000 accidents professionnels impliquant des apprenti(e)s. C'est en proportion près de deux fois plus que pour les autres travailleurs. Dans 500 cas, ces jeunes accidenté(e)s ont moins de 16 ans et en moyenne 3 apprentis chaque année perdent la vie sur leur place d'apprentissage. Que faire pour réduire ces chiffres alarmants ?**

Les apprenti(e)s sont « des nouveaux » à la place de travail. Il leur manque la connaissance et l'expérience. Il est donc essentiel, dès le premier jour de travail, de sensibiliser et former ce jeune public à la sécurité au travail. Les dangers principaux portent en effet sur le manque d'instruction ou de surveillance, une mauvaise connaissance des dangers ou encore l'absence de bons exemples au sein de l'entreprise.

### Campagne sécurité en 2013

C'est pourquoi, la Suva a décidé de lancer, en 2013, une campagne destinée à la sécurité des apprenti(e)s. Cette action fait partie de la stratégie « Vision 250 vies », visant à réduire de moitié le nombre de dé-

cès au travail. De nombreux outils seront mis à la disposition des apprentis : règles vitales de sécurité par activité, brochures, affiches, site internet, formation en ligne, etc.

Pourtant, ces outils de sensibilisation à eux seuls ne suffiront pas. Ils devront être transmis auprès des jeunes par les responsables de la formation professionnelle, les chefs d'ateliers et contremaîtres et encouragés par les chefs d'entreprises. Mais qu'est-ce qui marche vraiment, quels sont les éléments qui sensibilisent réellement ces jeunes ?

### Table ronde dans le cadre du forum des métiers START

Pour répondre à ces questions, la Suva, l'Union Patronale et la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs organisent une table ronde le jeudi 31 janvier 2013 lors du Forum START. Cette rencontre aura pour but de transmettre vos suggestions et de découvrir quelques pistes pour obtenir l'adhésion des apprenti(e)s en matière de sécurité.

Nadia Gendre, Suva  
Communication  
d'entreprise  
Suisse romande

**suva**

Mieux qu'une assurance



### Debrunner Acifer

kläckner & co multi metal distribution

Le partenaire de l'entrepreneur pour

Aciers d'armature, treillis, préfabrication et accessoires d'armature, aciers,

Route du Tir Fédéral 14  
1723 Givisiez  
tél. 026 460 23 18  
fax 026 460 22 51



www.d-a.ch

## Programme

### 16.00

Début de la conférence et salutations

- Alois Noth, Directeur Suva Fribourg
- Jean-Pierre Siggen, Directeur Union patronale
- Jean-Daniel Wicht, Directeur de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs

### 16.10

**"Apprentissage en toute sécurité",** la future campagne de prévention de la Suva

- Marc Truffer, Directeur Suva Sécurité au travail

### 16.25

Table ronde animée par :

- Jean-Philippe Rapp

Avec la participation de :

- Marc Truffer, Directeur, Suva Division Sécurité au travail
- Jean-Daniel Wicht, Directeur, Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs
- 3 apprenti(e)s
- 2 entrepreneurs et responsables de formation du canton de Fribourg
- 1 instructeur de cours interentreprises

### 16:55

Conclusion par Alois Noth, Directeur, Suva Fribourg

### 17:00

Apéritif dînatoire

Fabrique de produits en béton et simili



**A. HELFER SA**  
Rte des Chênes 46 - 1727 Corpataux  
Tél. 026 460 72 72 - Fax 026 466 68 67

**LEVA CORBIERES SA**  
Rte des Echamps 3 - 1647 Corbières  
Tél. 026 915 15 45 - Fax 026 915 14 06

centre **RIESEN**



Service tuyaux / Schlauchservice  
1701 Fribourg, Tél. 026 460 86 00

Vous trouvez l'agenda 2013 des manifestations de la Fédération sur notre site internet à l'adresse :  
**www.ffe-fbv.ch**

## ASSEMBLÉE DE LA FFE

Jeudi 13 décembre dernier, les entrepreneurs fribourgeois étaient réunis dans les locaux des chemins de fer du Kaeserberg, à Granges-Paccot, pour leur assemblée annuelle extraordinaire. Une septantaine de personnes se sont déplacées pour écouter le rapport du Président, Jean-Luc Schouwey, prendre connaissance du budget 2013 et s'informer sur l'avancée du projet de centralisation des activités de la FFE, à Courtepin.

### Manfred Meyer rejoint le Bureau de la FFE

Pour pallier au départ de Hugo Zosso, le comité a nommé au Bureau Manfred Meyer, Directeur de l'entreprise GM Bau Gugger + Meyer AG. Celui-ci est membre du comité depuis 1996. Six entreprises étaient démissionnaires pour cessation d'activité ou faillite alors qu'en contrepartie, deux nouveaux membres ont été admis, Centre Riesen SA à Granges-Paccot et Realsport Equipments SA à Rossens.

### CCT locale

Des informations concernant la signature de la CCT locale ont également été données par le Président, ainsi que les modifications importantes, telles que l'augmentation de l'indemnisation des repas à CHF 16, valable dès le 01.01.2013.

### Stratégie « Vision 250 vies »

Stéphane Bettex, chef du secteur génie civil et bâtiment à la Suva a présenté le projet visant à réduire les accidents graves et mortels au poste de travail. La stratégie « Vision 250 vies » est la réponse apportée par la Suva face au nombre élevé d'accidents professionnels graves.

Son but : empêcher 250 accidents professionnels (AP) mortels et autant de cas d'invalidité graves sur une période de dix ans. Pour y arriver, tous les intervenants concernés se sont réunis afin d'élaborer, avec le soutien de la Suva, une approche non-conventionnelle en matière de prévention. Cette collaboration a abouti à la signature d'une charte de sécurité. Les concepteurs, les associations patronales et syndicales s'engagent à mettre en œuvre les principes directeurs énoncés dans cette dernière et à respecter scrupuleusement les règles vitales sur les chantiers. Cette charte permet aux ouvriers de dire « stop » en cas de danger et de reprendre l'activité uniquement après avoir écarté le danger, afin de pouvoir rentrer chez eux en bonne santé à la fin de leur journée de travail.

### Cadeau fort apprécié offert par la HG Commerciale

Dans les divers de l'assemblée, Jean-Luc Schouwey a pu remercier une fois de plus la HG Commerciale pour sa générosité.

# BAECHLER

i n f o r m a t i q u e

Rte de la Glâne 143b • 1752 Villars-sur-Glâne  
Tél. 026 408 84 84 • www.baechler.ch

Quelques jours avant l'assemblée, son Directeur, Philippe Kuenlin, a remis au soussigné un chèque de CHF 6'000 en faveur de la formation professionnelle. L'assemblée a été suivie d'un apéritif et de la visite du musée des chemins de fer du Kaeserberg, conçu et réalisé par Marc Antiglio, fils du fondateur de l'entreprise du même nom.

Un repas en commun a permis de clôturer l'année de manière très conviviale.

Jean-Daniel Wicht



## IMPRESSUM

**Rédaction:** Jean-Luc Schouwey, Jean-Daniel Wicht, Romaine Pillonel, René Schouwey, Prodo SA, Suva,

Swisstaffing

**Photos:** Suva, Swisstaffing, Prodo SA

Jean-Daniel Wicht

**Conception et graphisme:** Epure Graphic Design et communication



**ecoHome**



LE SALON ROMAND GRAND PUBLIC DE L'HABITATION DURABLE ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
DIE WESTSCHWEIZER PUBLIKUMSMESSE FÜR NACHHALTIGES WOHNEN UND ENERGIEEFFIZIENZ

- Cycle de conférences
- Concours « La Maison de demain »
- Exposition spéciale sur le thème du recyclage
- Exposition itinérante sur l'habitat durable
- Animations et expositions pour petits et grands
- Vortragsreihen
- Wettbewerb «Das Haus von Morgen»
- Spezialausstellung über Recycling
- Wanderausstellung über nachhaltiges Wohnen
- Weitere Animationen und Ausstellungen für Gross und Klein

25 - 28.04.2013

JE et VE - DO und FR  
11:00 à / bis 19:00  
SA - SA  
10:00 à / bis 19:00  
DI - SO  
10:00 à / bis 18:00

**Sponsors / Sponsoren**




**Partenaire média / Medienpartner**



**Invités d'honneur / Ehrengäste**



**Information et inscription: www.ecohome-fribourg.ch**



Expo Centre SA  
Forum Fribourg  
Route de Lac 12  
1763 Granges-Paccot  
T: 026 487 20 00  
info@ecohome-fribourg.ch  
www.ecohome-fribourg.ch

A tous ses lecteurs,  
la Fédération Fribourgeoise  
des Entrepreneurs  
souhaite d'excellentes  
fêtes de fin d'année

Der Freiburgische  
Baumeisterverband  
wünscht allen Lesern  
frohe Festtage

**BONNE ET  
HEUREUSE  
ANNEE 2013**

**EIN GLÜCKLICHES  
NEUES JAHR 2013**



**FFE/FBV**  
Route André Piller 29  
1762 Givisiez  
Tél. 026 460 80 20  
Fax 026 460 80 25  
[www.ffe-fbv.ch](http://www.ffe-fbv.ch)  
[secretariat@ffe-fbv.ch](mailto:secretariat@ffe-fbv.ch)